

Image not found or type unknown



Impôt sur les sociétés (is)

Par **moreno_old**, le **24/08/2007** à **17:21**

Bonjour,rnj'aimerais savoir si le calcul de l'IS intervient avant ou après le versement des dividendes aux associés ?
Les dividendes perçus par les associés sont-ils imposables sur le revenu, si oui, de quelle façon ?
Merci de votre réponse
Karine